

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 20 – Mercredi 8 juin 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 22 juin 2016, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'une suppléante
3. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission des affaires extérieures et de la formation
4. Questions orales

Département de la formation, de la culture et des sports

5. Interpellation N° 849
Maturité bilingue. Jean-Daniel Tschan (PCSI)
6. Motion N° 1140
Mise en place d'une structure socio-éducative(ter), de la parole aux actes. Stéphane Brosy (PLR)
7. Interpellation N° 855
Le soutien de l'Etat au sport est-il en péril?! Géraldine Beuchat (PCSI)

Département de l'économie et de la santé

8. Question écrite N° 2788
Jura & Trois-Lacs: jeunes couples branchés sans enfant avec grand pouvoir d'achat recherchés par son directeur. Josiane Daepf (PS)
9. Question écrite N° 2789
Gratuité de traduction lors de soins hospitaliers hors Canton. Nicolas Maître (PS)
10. Question écrite N° 2792
Places en EMS: quelle est la situation? Rosalie Beuret Siess (PS)
11. Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (LiLPC) (deuxième lecture)

12. Motion N° 1139
Réaffectation de la subvention à l'exportation de chevaux: soutien aux petites unités d'élevage chevalin dans l'agriculture jurassienne. Brigitte Favre (UDC)

Département de l'intérieur

13. Interpellation N° 854
Rapport de la commission cantonale permanente de surendettement: quelle suite? Raphaël Ciochi (PS)

Département des finances

14. Modification de la loi sur les émoluments (deuxième lecture)
15. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)
16. Modification du décret fixant les émoluments du registre foncier (deuxième lecture)
17. Modification de la loi sur les finances cantonales (deuxième lecture)
18. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2015
19. Postulat N° 364
Politique familiale: lancer l'étude sur la fiscalité des familles. Raphaël Ciochi (PS)
20. Interpellation N° 856
Financements croisés pour la salle de l'Inter? Pierluigi Fedele (CS-POP)

Département de l'environnement

21. Arrêté portant approbation de la conception directrice des transports publics (CDTP)
22. Arrêté octroyant un crédit-cadre relatif au programme « Sylviculture 2016-2019 »
23. Motion N° 1138
Ouverture d'un 2^e tunnel sous le Mont-Russelin et le Mont-Terri. Alain Schweingruber (PLR)
24. Question écrite N° 2798
Elimination des micropolluants: quelle planification pour le Jura? Ami Lièvre (PS)

25. Question écrite N° 2799
Assurer la pérennité de l'alimentation en eau du Jura, où en sommes-nous? Ami Lièvre (PS)

Delémont, le 6 juin 2016

Au nom du Parlement
La présidente: Anne Roy-Fridez
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

Service de l'économie rurale

Annonce pour les contributions d'estivage et les contributions à la qualité du paysage dans les zones d'estivage pour l'année 2016

(Communiqué officiel)

Pour l'année 2016, les demandes de contributions pour les mesures précitées se feront par l'intermédiaire du site Acorda atteignable par le portail fédéral www.agate.ch. Le site sera ouvert du 8 juin au 31 juillet 2016.

Un mode d'emploi et un rappel du calcul des pâquiers normaux a été remis aux bénéficiaires.

Procédure

Contributions d'estivage

Les personnes actuellement responsables pour l'inscription du bétail dans la banque sur le trafic des animaux ont accès au site Acorda par l'intermédiaire du site Agate. Il s'agira alors d'indiquer le cheptel et les dates prévisibles d'estivage pour tous les animaux **autres** que les bovins.

Lorsque la saisie sera terminée, il s'agira d'imprimer les formulaires établis en PDF, de les faire signer par le responsable des pâturages et de les retourner jusqu'au **2 août 2016 dernier délai quotidiennement** au:

Service de l'économie rurale
Case postale 131
2852 Courtételle

Il n'est plus nécessaire de faire attester ces formules par le préposé à l'agriculture. Nous vous rappelons que les animaux annoncés en pendulaires ne concernent que les animaux qui **rentrent régulièrement** dans l'exploitation à l'année.

Contributions à la qualité du paysage

Nouveaux bénéficiaire

Les exploitants qui veulent adhérer au projet doivent s'annoncer jusqu'au **2 août 2016** au Service de l'économie rurale (ECR), Case postale 131, 2852 Courtételle, en retournant un contrat d'adhésion pour les contributions en région d'estivage. Ce contrat se trouve sur le site de l'ECR ou dans les annonces sur le site Acorda. Pour valider ce contrat, il est indispensable d'annoncer sur le site www.agate.ch => *Acorda* jusqu'au **31 juillet** au minimum **3** mesures complémentaires reconnues. Au-delà de ce délai, les mesures ne pourront plus être annoncées et il ne sera plus possible de bénéficier de contributions pour l'année 2016.

Bénéficiaires des contributions en 2015

Pour les exploitants qui ont adhéré au projet en 2015, les éventuelles nouvelles mesures ou la suppression de mesures se fera également sur le site Acorda par l'intermédiaire du portail www.agate.ch.

Dans tous les cas, après avoir terminé la saisie, les formulaires PDF signés doivent être retournés au Service de l'économie rurale.

Contributions pour les surfaces herbagères riches en espèces dans la région d'estivage (Qualité de niveau II)

Les exploitations qui ont annoncé des surfaces en 2015 seront expertisées en 2016 par les contrôleurs de l'AJAPI.

Les exploitants qui veulent annoncer de nouvelles parcelles doivent remplir la demande d'expertise ainsi qu'un plan selon les instructions indiquées sur le formulaire de demande d'expertise. Ce formulaire ainsi que la brochure d'aide à l'évaluation peuvent être téléchargés sur le site de l'ECR ou sur le site Acorda. Les expertises auront lieu en 2017 et sont à la charge de l'exploitant.

Courtemelon, juin 2016

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Service des infrastructures

Restriction de circulation – prolongation

Route cantonale N° 1565

Communes: Courroux et Vicques

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de réfection de la chaussée**

Tronçon: **Courrendlin – Vicques**
Secteur: carrefour ferme les Voites – Centre sportif de Vicques

Durée: **Du 23 mai 2016 à 8 h au 17 juin 2016 à 16 h**
Restaurant Le Violat et ferme Les Voites accessibles par Courrendlin

Restriction: Fermeture de jour et de nuit

En raison de la réfection totale de la route et de la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

Particularités: La pose des revêtements bitumineux étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 3 juin 2016

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Assemblée communale, mardi 28 juin 2016, à 20 h, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Comptes communaux 2015
 - a) Ratification des dépassements de budget;
 - b) Approbation des comptes.
2. Voter un crédit de Fr. 15'500.– pour les travaux de raccordement aux égouts du bâtiment sis rue du Marché 10, parcelle N° 118, propriété de M. Blaise Wermeille; financement par le fonds «Canalisations».
3. Voter un crédit de Fr. 285'000.– pour l'achat de nouveaux véhicules en remplacement d'anciens véhicules d'intervention du Service d'Incendie et de Secours des Franches-Montagnes Ouest (SIS-FMO); financement par subventions ECA-Jura et solde par prélèvement dans les fonds de réserve du SIS-FMO et donner compétence au Conseil communal pour l'avancement des fonds nécessaires.
4. Donner compétence au Conseil communal pour faire valoir le droit de réméré de la commune des Breuleux suite à la conclusion d'actes authentiques devant notaire, lors de ventes de terrain et pour son financement.
5. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Pascal Lemoine, ressortissant français, domicilié aux Breuleux.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M^{me} Emine Salihu, ressortissante kosovare, domiciliée aux Breuleux.
7. Ratifier la constitution d'une servitude personnelle en faveur des Sociétés des forces électriques de la Goule SA à St-Imier, concernant l'utilisation de la toiture du nouveau complexe scolaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
8. Divers

Le Conseil communal

Clos du Doubs

Assemblée communale, le 30 juin 2016, à 20 h, au Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2016.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2015.
3. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention relative au Triage forestier Terridoubs et donner compétence au Conseil communal pour traiter.
4. Prendre connaissance et approuver l'échange d'une portion d'environ 323 ares de la parcelle communale 233, zone agricole, Rière Pierre-Teille, Saint-Ursanne, contre une portion d'environ 62 ares de la parcelle 240 de José Métille, zone d'utilité publique, Pré de l'Ecluse, Saint-Ursanne et les conditions y relatives.
5. Informations communales: carrefour Col de la Croix; ramassage des déchets par containers semi-enterrés (Molok)
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Le règlement mentionné au

point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public.

Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 1^{er} juin 2016

Le Conseil communal

Courchavon

Assemblée communale ordinaire, mardi 5 juillet 2016, à 20 h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Informations sur la révision du plan d'aménagement local;
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
3. Présentation et approbation des comptes 2015 ainsi que des dépassements budgétaires;
4. Abrogation du règlement de la police du cimetière de 1899, remplacé par le règlement de la police locale de 1991;
5. Divers

Le Conseil communal

Courtedoux

Assemblée communale ordinaire des comptes, jeudi 30 juin 2016, à 20 h, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 février 2016.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration (ROA) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+).
3. Sous réserve de l'acceptation du point 2, approuver un crédit cadre de Fr. 5'000'000.– pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+ et donner compétences au comité du SEPE+ pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2015, approuver les dépassements budgétaires.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement faisant l'objet du point 2 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Courtedoux, le 8 juin 2016

Le Conseil communal

Delémont**Arrêtés du Conseil de ville du 30 mai 2016****Tractandum N° 12/2016**

Le crédit de Fr. 1'810'000.– pour la réalisation des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau et pour le parc urbain en lien avec le projet « Delémont marée basse » est accepté.

Tractandum N° 13/2016

Le crédit de Fr. 1'250'000.– pour l'achat de la parcelle N° 822, sise au quai de la Sorne, d'une surface de 1'721 m² est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 11 juillet 2016

Au nom du Conseil de ville

Le président: Renaud Ludwig

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Delémont**Assemblée bourgeoise ordinaire, mercredi 29 juin 2016, 20 h, à la salle des assemblées de la maison Wicka**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2015: Présentation, discussion et approbation
3. Locatifs de la rue des Herbages: Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.– pour la rénovation des balcons. Donner compétence au Conseil pour assurer le financement.
4. Divers

Le Conseil bourgeoisial

Ederswiler**Einladung zur ordentlichen Gemeindeversammlung der gemischten Gemeinde Ederswiler, Montag, 20. Juni 2016, 19:30 Uhr, im Mehrzweckgebäude**

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolls vom 8.12.2015
2. Beratung und Beschlussfassung der Rechnung 2015
3. Beratung und Beschlussfassung für das Weiterverfolgen des Projektes « Gemeinschaftsgrab »
4. Verschiedenes

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Alle Einwohnerinnen und Einwohner sind freundlich zur Versammlung eingeladen.

Ederswiler, 2. Juni 2016

Der Gemeinderat

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Fontenais**Assemblée communale ordinaire, lundi 27 juin 2016, à 20 h 15, à la salle culturelle du bâtiment des Services communaux de Fontenais**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mars 2016.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2015, et voter les dépassements budgétaires.
3. Accepter à l'indigénat communal M. Antonio Gallucci, de nationalité italienne, domicilié à Fontenais.
4. Accepter à l'indigénat communal M^{me} et M. Marinko et Josipa Martić et leurs enfants Sara et Mia, de nationalité croate, domiciliés à Fontenais.
5. Accepter à l'indigénat communal M. Marijan Martić, de nationalité croate, domicilié à Fontenais.
6. Prendre connaissance et approuver la modification de la convention du triage forestier « Terridoubs ».
7. Discuter et voter un crédit pour la réfection du Chemin Sous les Roches pour un coût de 480'000 francs à déduire des subventions et participations, à couvrir par voie d'emprunt; donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
8. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la recette communale ou sur le site Internet www.fontenais.ch.

Le Conseil communal

Haute-Ajoie**Assemblée communale, jeudi 16 juin 2016, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 avril 2016
2. Informations – Communications
3. Décider la réalisation d'une nouvelle garderie et UAPE dans le bâtiment N° 79, feuillet N° 45, rue des Colonges à Chevenez, voter le crédit de Fr. 1'760'000.– pour l'achat de l'immeuble et la réalisation des travaux à financer par voie d'emprunt, donner compétence au Conseil communal pour la signature des actes et se procurer les fonds nécessaires
4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2015, voter les dépassements budgétaires
5. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif à la réalisation des systèmes d'eau d'appoint au SEHA et à l'A16, donner compétence au Conseil communal pour consolider l'emprunt
6. Divers

Les comptes 2015 sont à disposition de la population au bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez. Ils peuvent être téléchargés à partir du site internet www.hauteajoie.ch.

Haute-Ajoie/Chevenez, le 8 juin 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne**Approbation de la mensuration officielle**

La section du cadastre et de la géoinformation du service du développement territorial a approuvé, par décision du 30 mai 2016 la mensuration officielle de Glovelier, lots 6, 7 et 8.

Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal et sur le géoportail cantonal.

Haute-Sorne/Bassecourt, le 8 juin 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne**Séance du Conseil général, mardi 21 juin 2016, à 19 h 30, au Centre de culture et de sports à Courfaivre**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du 26 avril 2016.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des comptes communaux 2015 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 71 du Conseil communal au Conseil général du 30 mai 2016).
6. Crédit de Fr. 145'000.00 pour la réfection du chemin de « La Djennie » à Glovelier (Message N° 72 du Conseil communal au Conseil général du 30 mai 2016).
7. Règlement concernant la garde et la taxe des chiens (Message N° 73 du Conseil communal au Conseil général du 30 mai 2016).
8. Réponse à la motion N° 3 « Des messages précis amènent de bonnes décisions ».
9. Réponse à la motion N° 7 « Préparons ensemble l'avenir de notre commune ».
10. Réponse au postulat N° 2 « Mémorial Jules Schaffner » à Glovelier.
11. Réponse au postulat N° 4 « 3^e et 4^e âge – infrastructures dans la Commune de Haute-Sorne ».
12. Nomination d'un membre de la commission communale de l'environnement.

Haute-Sorne, le 30 mai 2016

Au nom du bureau du Conseil général
Claude Humair, président

Mervelier**Assemblée communale ordinaire, lundi 20 juin 2016, à 20 h, à la salle communale de Mervelier**

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21.03.2016.
2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2015.
3. Présenter, discuter et adopter une dépense de Fr. 46'000.00 pour la réfection des berges, montant à couvrir par le fonds des berges.
4. Information sur le SIS Val Terbi. (construction – équipement et nouveau hangar à Courchapoix)
5. Divers.

Mervelier, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

Montfaucon**Assemblée ordinaire de la commune mixte de Montfaucon, lundi 4 juillet 2016, à 20 h, à la salle paroissiale N° 3**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2015.
2. Adopter le plan spécial et les prescriptions du plan spécial « Village REKA ».
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 43'000.00 destiné à la 2^e étape de l'assainissement de l'éclairage public. Financement par un emprunt.
4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015 de la commune mixte de Montfaucon.
5. Divers et imprévu.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Montfaucon, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

Muriaux**Assemblée communale ordinaire, lundi 27 juin 2016, à 20 h, à l'école des Emibois**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Donner compétence au Conseil communal de signer les actes concernant le ou les tableaux de mutation en relation avec la H18 et le hameau des Emibois
3. Approuver les comptes communaux 2015 et voter les dépassements budgétaires
4. Voter un crédit de Fr. 285'000.– pour l'achat de nouveaux véhicules en remplacement d'anciens véhicules d'interventions du SIS Franches-Montagnes Ouest. Financement par subventions de l'ECA Jura et solde par prélèvement dans les fonds de réserve du SIS FMO et donner compétence au Conseil communal pour l'avancement des fonds nécessaires.
5. Nominations d'un membre à la commission d'estimation
6. Statuer sur la demande de naturalisation de M^{me} Diba Vuilleumier
7. Décider et voter la vente du bâtiment communal de « La Deute » au prix de Fr. 80'000.– et donner compétence au Conseil communal pour les démarches et transactions y relatives
8. Divers et imprévus

Muriaux, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

Porrentruy**Réouverture de l'Auberge du Mouton à Porrentruy**

Conformément à la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges), le Conseil municipal de Porrentruy informe que M. Guy Froidevaux, St-Ursanne, prévoit la réouverture de l'Auberge du Mouton à Porrentruy.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

- Lundi: de 7 h à 24 h.
- Mardi: de 7 h à 24 h.
- Mercredi: de 7 h à 24 h.
- Jeudi: de 7 h à 1 h.
- Vendredi: de 7 h à 1 h.
- Samedi: de 7 h à 1 h.
- Dimanche: de 7 h à 24 h.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Porrentruy dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente, soit jusqu'au 7 juillet 2016.

Le Conseil municipal

Porrentruy

Résultat de la votation communale du 5 juin 2016

Approuvez-vous l'adhésion au SEPE+, comprenant un crédit de 5 millions de francs à contracter par le SEPE+ pour le remboursement des dettes nettes des communes ainsi que le Règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+ ?

Électeurs inscrits:	5113
Votants:	1889
Bulletins valables:	1809
Nombre de OUI:	1488
Nombre de NON:	321

L'adhésion au SEPE+, comprenant un crédit de 5 millions de francs à contracter par le SEPE+ pour le remboursement des dettes nettes des communes ainsi que le Règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+, est donc acceptée.

Porrentruy, le 5 juin 2016

La Municipalité de Porrentruy

Rossemaison

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 30 mai 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

- **Rue Sur le Perrerat, Clos Sur le Perrerat**
Pose du (des) signal(aux) à l'entrée du quartier

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Rossemaison, le 31 mai 2016

Le Conseil communal

Saignelégier

Assemblée communale ordinaire, le 20 juin 2016, à 20 h, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 janvier 2016.
2. Comptes 2015:
 - a) ratifier les dépassements de budget;
 - b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2015.

3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Claude Julien, domicilié à Saignelégier.
4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.saignelegier.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

Vendlincourt

Assemblée communale ordinaire, mardi 21 juin 2016, à 20 h, à la Halle polyvalente (salle du 1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2015; voter les dépassements budgétaires*;
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 32'000.– pour la réfection du tronçon de route allant du carrefour «Milieu du Village / Rue Gustave Amweg» au carrefour «Haut du Village». Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux.
4. Divers et imprévus.

*Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2015 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 3 juin 2016

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 6 juillet 2016, à 20 h 15, à la Maison paroissiale

Ordre du jour :

1. Ouverture - communications - scrutateurs.
2. Procès-verbal.
3. Comptes 2015 et dépassements de crédits.
4. Approbation de la nouvelle Convention de l'Unité pastorale de la VAB.
5. Divers.

Alle, le 2 juin 2016

Le Conseil de la paroisse catholique

Movelier-Mettembert

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 22 juin 2016, à la salle paroissiale de Mettembert, à 20 h

Ordre du jour :

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2015
3. Nommer un(e) conseiller(ère)
4. Information de l'équipe pastorale
5. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Avis de construction

Alle

Requérant: Roger Monnin, architecte, Rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Roger Monnin, architecte, Rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, PAC ext., terrasse couverte, velux, panneaux solaires et garage + réduit/entrée/technique en annexes contiguës, 6276 (surface 672 m²), sise au lieu-dit «Rière chez Guenat», Montagne d'Alle. Zone d'affectation: Habitation HAi3, plan spécial Rièrè chez Guenat II.

Dimensions principales: longueur 10 m 20, largeur 9 m 55, hauteur 4 m 55, hauteur totale 7 m 15. Dimensions réduit / entrée / technique: longueur 9 m, largeur 4 m 90, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90. Dimensions garage double: longueur 5 m 50, largeur 7 m 65, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte pastel à préciser. Couverture: tuiles, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 3 juin 2016

Le Conseil communal

Bonfol

Requérants: Tissier Pierre et Edith, Rte de Courtavon 26E, 2944 Bonfol.

Projet: agrandissement du salon de l'appartement situé au rez-de-chaussée et aménagement sur la nouvelle construction d'une terrasse avec un garde-corps pour l'appartement du 1^{er} étage, sur la parcelle N° 801 sise à la route de Courtavon. Zone d'affectation: village.

Dimensions: longueur 6 m, largeur 3 m 70 m, hauteur 2 m 70 (+ garde-corps 90 cm).

Genre de construction: construction en maçonnerie, béton et verre. Façades: crépi blanc. Toiture: toit plat.

Dérogation requise: Article 13 RCC (distance aux routes publiques).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 3 juin 2016

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Epauvillers

Requérant: Josue Cuenin, La Pâturatte 60, 2885 Epauvillers. Auteur du projet: Josue Cuenin, La Pâturatte 60, 2885 Epauvillers.

Projet: construction d'une écurie avec remise agricole, fenil et fosse à purin (2200 m³) pour mise aux normes bio + construction d'un biogaz agricole, sur la parcelle N° 147 (surface 212'555 m²), sise au lieu-dit «La Pâturatte». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 50 m 50, largeur 20 m 75, hauteur 8 m, hauteur totale 10 m 40. Digesteur biogaz: diamètre 16 m, hauteur 4 m 40, hauteur totale 8 m 30. Dimensions locaux techniques et bureau: longueur 10 m 70, largeur 10 m 30, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50. Dimensions pré-fosse: longueur 14 m 50, largeur 5 m 25, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40. Dimensions fosse: longueur 40 m 50, largeur 20 m 75, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: rural: béton, ossature bois / digesteur et local techn.: béton. Façades: rural et digesteur: tôle thermolaquée, teinte gris clair / local techn.: béton, teinte gris clair. Couverture: rural: tôle thermolaquée, teinte rouge / digesteur: membrane, teinte gris clair / local techn.: toiture plate, étanchéité.

Dérogation requise: L'art. 97 LAgr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 3 juin 2016

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Gérard & Henri Beuchat, Route des Rangiers 11, 2882 Saint-Ursanne. Auteurs du projet: Gérard & Henri Beuchat, Route des Rangiers 11, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: construction d'un garage pour les véhicules de l'entreprise H+G Beuchat SA, avec abri à bennes, Auteur du projet: 476 (surface 3461 m²), sise au chemin du Bel'Oiseau. Zone d'affectation: Activités AA.

Dimensions principales: longueur 18 m, largeur 13 m 50, hauteur 5 m 40, hauteur totale 7 m 02.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie et ossature bois. Façades: béton, teinte gris clair (béton naturel), et tôle profilée, teinte gris moyen. Couverture: plaques ondulées Eternit, teinte gris moyen.

Dérogation requise: Art. 5 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 3 juin 2016

Le Conseil communal

Courchavon

Requérant: Rolf Amstutz, Mormont 51, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Châtelain Sàrl, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: modification du permis de construire N° 313/14 octroyé le 22 janvier 2015, soit: changement du système de chauffage par suppression de la PAC et raccordement au chauffage à distance (chaudière à bois) du centre d'accueil sis sur parcelle N° 352, selon descriptif et plan déposés, sur la parcelle N° 358 (surface 158 m²), sise au lieu-dit «Mormont». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 3 juin 2016

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérant: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: démolition du bâtiment existant et construction d'une maison familiale, avec poêle, terrasse couverte, bûcher et couvert à voiture en annexe contiguë, PAC

ext., sur la parcelle N° 2360 (surface 705 m²), sise au lieu-dit «Chemin des Chênes». Zone d'affectation: Habitation HAC, plan spécial Les Quérattes.

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 8 m 50, hauteur 5 m 73, hauteur totale 7 m 29. Dimensions bûcher: longueur 4 m 35, largeur 4 m, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87. Dimensions couvert à voiture: longueur 5 m 65, largeur 4 m, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 10, largeur 4 m 15, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87.

Genre de construction: murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 2 juin 2016

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérant: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale à toiture plate, avec poêle, terrasse couverte, bûcher et couvert à voiture en annexe contiguë, PAC ext., sur la parcelle N° 2359 (surface 735 m²), sise au lieu-dit «Chemin des Chênes». Zone d'affectation: Habitation HAC, plan spécial Les Quérattes.

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 8 m 50, hauteur 6 m 03, hauteur totale 6 m 03. Dimensions bûcher: longueur 4 m 35, largeur 4 m 35, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87. Dimensions couvert à voiture: longueur 5 m 65, largeur 4 m, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87. Dimensions terrasse couverte: longueur 3 m 90, largeur 4 m, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87.

Genre de construction: murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: dalle béton, finition gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 2 juin 2016

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Courtedoux

Requérants: Ludmilia & Quentin Hostettler, Route du Creugenat 117a, 2905 Courtedoux. Auteurs du projet: Ludmilia & Quentin Hostettler, Route du Creugenat 117a, 2905 Courtedoux.

Projet: construction d'une maison familiale sur 1 niveau et toiture plate, avec cheminée, PAC (grille sortie façade Nord-Ouest), terrasse, et couvert à voiture + réduit en annexe contiguë, sur la parcelle N° 5021 (surface 1394 m²), sise au lieu-dit « Le Boitche-lat ». Zone d'affectation: Habitation HAe, plan spécial Sur la Côte 2.

Dimensions principales: longueur 19 m 66, largeur 11 m 14, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60. Dimensions couvert voiture / réduit / vélos: longueur 9 m 14, largeur 6 m 20, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: maison: panneaux Fundermax, teintes grise et orange / annexe: bardage bois pré-patiné. Couverture: toiture plate isolée et étanchée, gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Credit Suisse Anlagestiftung Real, Est. Switzerland, Kalanderplatz 1, 8045 Zürich. Auteur du projet: Rapp Gebäudetechnik SA, Steinengraben 40, 4051 Bâle.

Projet: installation d'une climatisation pour la surface de vente (rez-de-chaussée Sud-Est), pose de stores à protection en façade Sud et Est, sur la parcelle N° 603 (surface: 5242 m²), sise à la route de Moutier N° 11. Zone de construction CC: Zone centre C, centre-gare. Plan spécial: 15 - Îlot de la Jardinerie.

Description: Immeuble mixte.

Dimensions: selon plans.

Genre de construction: bâtiment existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 8 juillet 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 juin 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Madame Farine Marianne, Rue Franche 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: Madame Farine Marianne, Rue Franche 8, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rehaussement du bâtiment N° 10, sur la parcelle N° 552 (surface 379 m²), sise à la rue Franche. Zone de construction: HA.

Description: habitation.

Dimensions: longueur 9 m 25, largeur 8 m 87, hauteur 4 m 87, hauteur totale 5 m 85.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois et isolation. Façades: lambris bois vertical, couleur bois naturel. Couverture: tuiles. Chauffage: gaz (existant).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 8 juillet 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 juin 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Monsieur et Madame Salzmänn Léo et Pia, Rue de l'Abbaye 1, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Caramanna Raimondo Sàrl, Rue St-Randoald 21, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation d'un cabinet médical en 2 appartements (1^{er} étage), construction de 3 balcons en façade Ouest du bâtiment N° 7, sur la parcelle N° 4163 (surface: 2432 m²), sise à la rue du 24-Septembre. Zone de construction: HA. Plan spécial 11 Morépoint 2.

Description: habitation.

Dimensions: selon plan.

Genre de construction: bâtiment existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 8 juillet 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 juin 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Actis-Datta Arnaud et Estelle, Rue des Grands Prés 40, 2854 Bassecourt. Auteurs du projet: Monsieur et Madame Actis-Datta Arnaud et Estelle, Rue des Grands Prés 40, 2854 Bassecourt.

Projet: pose d'une clôture en noisetier tressé; démolition de la cabane de jardin existante sur la parcelle N° 2529 (surface: 1031 m²), sise à la rue des Grands-Prés. Zone de construction: Zone d'habitation HA.

Dimensions: longueur 22 m, hauteur 1 m 80. Remarques: clôture en noisetier tressé.

Dérogation requise: Art. 68 LCER - Gabarit d'espace libre.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 11 juillet 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 8 juin 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Monsieur et Madame Willemin Yannick et Simon Rachel, Rue de la Gare 12, 2855 Glovelier. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voiture et pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 2397 (surface 730 m²), sise à la rue des Ecoles. Zone de construction: Zone d'habitation HA.

Dimensions: longueur 11 m 13, largeur 8 m 98, hauteur 6 m 70, hauteur totale 8 m 915. Dimensions couvert à voiture: longueur 5 m 90, largeur 6 m 11, hauteur 1 m 89.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, couleur blanc cassé. Couverture: tuiles terre cuite, couleur gris. chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 11 juillet 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Lajoux

Requérant: AMP Immo SA, Case postale 35, 2800 Delémont (Mendez const. Sàrl). Auteur du projet: AMP Immo SA, Case postale 35, 2800 Delémont (Mendez const. Sàrl).

Projet: construction d'un immeuble avec 12 appartements en PPE, terrasses, balcons, sous-sol semi-enterré, garage, panneaux solaires en toiture et PAC ext., sur la parcelle N° 676 (surface 1371 m²), sise au lieu-dit «Crât des Oiseaux». Zone d'affectation: Habitation HBa.

Dimensions principales: longueur 29 m 96, largeur 13 m 56, hauteur 9 m 91, hauteur totale 12 m 77. Dimensions sous-sol: longueur 32 m 86, largeur 17 m 20, hauteur 1 m 90, hauteur totale 1 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: briques / béton, isolation périphérique. Façades: crépi ribé, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles, teinte anthracite.

Dérogation requise: Art. 21 LFOR – distance à la forêt

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Commune mixte de Lajoux, Route Principale 54a, 2718 Lajoux. Auteur du projet: CSC Déchets SA, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Pose de 6 Moloks semi-enterrés de type Serac pour ordures ménagères, sur 5 parcelles du territoire communal. Capacité des Moloks: 5 m³, sur les parcelles N°s 4 (surface 957 m²), 151 (surface 184'275 m²), 252 (surface 10'684 m²), 443 (surface 32'556 m²) et 445 (surface 1077 m²), sises aux lieux-dits: 4 «Le Bout-Dessus»; 151 «Vacherie de Lajoux»; 252 «Bas de Fornet»; 443 «Sous la Roche»; 445: «La Combatte Marepos». Zone d'affectation: 4 et 252 zone verte; 151 agricole; 443 et 445 utilité publique.

Dimensions principales: diamètre 1 m 70, hauteur 0 m 90, hauteur totale 1 m 20.

Genre de construction: matériaux Moloks: polyéthylène, revêtus de lames bois, teinte brun clair, et couvercle plastique, teinte noire.

Dérogations requises: Art. 24 LAT, art. ZVA2 – zone verte, art. 44 RCC – alignement aux équipements.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 6 juin 2016

Le Conseil communal

Movelier**Rectificatif**

Requérant: Bourgeoisie de Delémont, Rue de la Constituante 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: EcoEng Sàrl, Ingénieurs EPFZ SIA, Place de la Gare 4, CP 1211, 2900 Porrentruy.

Projet: aménagement d'une desserte forestière sur la parcelle N° 1260 (surface 152'172 m²), sise au lieu-dit « La Combe ». Zone d'affectation: Agricole et forêt.

Dérogation requise: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} juillet 2016 au secrétariat communal de Movelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 25 mai 2016

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Aglaja & Gaël Jobin, Rue de la Rauracie 32, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: GC Market, Géraldine Chapatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel semi-enterrée, garage double, velux, mezzanine, poêle à pellets, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques en toiture, 1619 (surface 996 m²), sise à la rue des Labours. Zone d'affectation: Habitation HAh, plan spécial La Fin des Esserts / Chez la Denise.

Dimensions principales: longueur 13 m 10, largeur 7 m 70, hauteur 7 m 10, hauteur totale 9 m 73. Dimensions sous-sol: longueur 9 m 15, largeur 9 m 35, hauteur 1 m 35, hauteur totale 1 m 35.

Genre de construction: murs extérieurs: briques. Façades: crépi, teinte grise. Couverture: Eternit, teinte anthracite.

Dérogation requise: Art. 16 al. 1 lit. e plan spécial - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juillet 2016 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 8 juin 2016

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Société Phénix Watch Co SA, Rue de la Préfecture 4, 2800 Delémont. Auteur du projet: Société Architrave SA, Avenir 48, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation (création d'une haute école pour adultes) et réaménagement intérieur de l'ensemble du bâtiment, Rue du 23-Juin, bâtiment

N° 2, sur la parcelle N° 189 (surface 269 m²). Zone de construction CA: Zone centre A.

Description: changement d'affectation (création d'une haute école pour adultes) et réaménagement intérieur de l'ensemble du bâtiment. Ces travaux comprendront notamment: la pose d'un ascenseur intérieur, la redistribution des locaux du rez et du 1^{er} étage ainsi que des appartements du 2^e et 3^e étages, la déconstruction de l'escalier de service extérieur et la réouverture de six fenêtres actuellement murées.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 17 mai 2016 et complété en date du 25 mai 2016 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 11 juillet 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 1^{er} juin 2016

Le Service UEI

Saint-Brais

Requérant: Francis Montavon, Chemin du Tabeillon 8, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Projet: transformation du bâtiment N° 2: démolition des annexes existantes, transformation du logement existant et aménagement d'un appartement supplémentaire, isolation intérieure, remplacement des portes et fenêtres, poêles, 3 velux, panneaux solaires en toiture (8 m²), terrasses, garage simple intérieur, PAC ext. + construction de 2 garages préfabriqués en annexe, sur la parcelle N° 367 (surface 1555 m²), sise à la route Principale. Zone d'affectation: Habitation H2.

Dimensions principales: longueur 14 m 85, largeur 17 m 24, hauteur 5 m 70, hauteur totale 8 m 77. Dimensions garages préfabriqués: longueur 5 m 97, largeur 6 m, hauteur 1 m 21, hauteur totale 1 m 21.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons et maçonnerie existants. Façades: crépi existant, teinte blanche, et bardage bois, teinte brun clair. Couverture: tuiles, teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juillet 2016 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 2 juin 2016

Le Conseil communal

Mises au concours

Service de l'enseignement

Mises au concours

Le Département de la formation et de la culture, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

ÉCOLE SECONDAIRE

(9^e – 11^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DES BREULEUX

1 poste à 50%

(13-15 leçons hebdomadaires)

Ce poste sera pourvu à l'interne.

Degrés: 9^e – 11^e HarmoS

Disciplines: Education visuelle, informatique et OPP4
Contrat de travail de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Jason Vuilleumier, Vice-président de la Commission d'école, Village 8, 2338 Muriaux.

POUR CE POSTE:

- Titres requis: pour le degré secondaire I, diplôme d'enseignement délivré par la HEP-BEJUNE (master à l'enseignement secondaire I) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance;
- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- Entrée en fonction: 1^{er} août 2016
- **Date limite de postulation: 22 juin 2016**
- Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école concernée.

Delémont, le 6 juin 2016

Service de l'enseignement

Service de l'enseignement

Mises au concours

Le Département de la formation, de la culture et des sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

ÉCOLE PRIMAIRE

(1^{re} – 8^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE

1 poste à 40%

(10-12 leçons hebdomadaires)

Degrés: 3-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) d'une année.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Daniel Joray, Président de la Commission d'école, Sur la Planchette 10, 2855 Glovelier.

POUR CE POSTE:

- Titre requis: diplôme d'enseignement au degré primaire délivré par la HEP-BEJUNE (Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- **Date limite de postulation: 22 juin 2016**
- Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

Delémont, le 6 juin 2016

Service de l'enseignement

Service de l'enseignement

Mise au concours

Suite au départ en retraite de la titulaire, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, dans son souhait d'assurer le lien entre le groupe « Djâsans » et les enseignant-e-s, met au concours le poste de

Responsable du réseau patois « Djâsans »

Missions:

Assurer la coordination des activités liées à l'enseignement du patois au sein de l'école obligatoire jurassienne, plus particulièrement:

- gérer et administrer un groupe d'une quinzaine de membres (enseignant-e-s et patoisant-e-s) qui constituent le réseau patois « Djâsans »
- organiser les séances bi-mensuelles avec ordre du jour
- rédiger les rapports annuels des activités et établir les décomptes des différent-e-s intervenant-t-s
- mettre sur pied des activités à proposer aux écoles primaires et secondaires du canton et organiser des animations dans les classes
- être disponible, si possible, pour les animations de son district (les animations étant basées sur des duos composés d'un-e enseignant-e et d'un-e patoisant-e)
- tenir et mettre à jour le site www.djasans.ch
- répondre aux questions des étudiants, des médias et des particuliers
- être en lien avec:
 - la Fédération des patoisants du canton du Jura
 - le cercle de patois de l'Emulation jurassienne Le Voïyîn
 - le Glossaire des patois à Neuchâtel
 - les éditions EOLE pour la partie patoise destinée à toutes les écoles
 - enregistrer les patoisant-e-s

Allègement: 2 leçons hebdomadaires.

Exigences: Être au bénéfice d'un certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement primaire ou secondaire, assumer une tâche d'enseignant au sein d'une école jurassienne, avoir des connaissances en patois et faire preuve d'un intérêt marqué pour la branche.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Agnès Surdez, responsable actuelle du réseau patois « Djâsans », tél 032 484 98 43 ou 079 512 11 92 ou au Service de l'enseignement, M^{me} Anne-Lise Nagel, responsable de la section Enseignement, tél. 032 420 54 15.

Une lettre de motivation doit être adressée, par courrier ou courriel, avec la mention « Postulation-Responsable du réseau patois Djâsans » au Service de l'enseignement, section Enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont ou sen@jura.ch, jusqu'au 30 juin 2016.

Delémont, le 6 juin 2016



Dans le cadre d'une collaboration avec GLOBE Suisse, La Haute École Pédagogique BEJUNE cherche un-e :

Enseignant-e secondaire en biologie pour la coordination du programme GLOBE en suisse romande

Ce poste à temps partiel (20%) avec statut de chargé de cours est rattaché à la formation secondaire.

Votre profil

- Expérience pédagogique, affinité marquée pour l'éducation à l'environnement
- Bonne capacité d'organisation et de planification
- Sens de la collaboration et autonomie
- Compréhension de l'anglais et de l'allemand
- Expérience scientifique en relation avec une ou plusieurs des offres de GLOBE (Plus d'informations : www.globe-swiss.ch et www.globe.gov)

Exigence

Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 ou le degré secondaire 2

Vos tâches

- Faire connaître les offres GLOBE en Suisse romande
- Conseiller les enseignant-e-s pour la mise en pratique de GLOBE
- Contribuer à la formations des étudiant-e-s, des enseignant-e-s et des formatrices et formateurs des HEP
- Collaborer au développement pédagogique et didactique du programme, notamment en proposant et en encadrant des travaux d'étudiants
- Administrer le matériel pour le soutien et la mise en œuvre de GLOBE

Durée de l'engagement

Trois ans, avec une période probatoire d'une année

Entrée en fonction : 1^{er} août 2016 (ou à convenir)

Procédure

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature par courriel **jusqu'au 15 juin 2016** au Service des ressources humaines, service.rh@hep-bejune.ch, avec la mention « POSTULATION GLOBE ». Pour tout complément d'information, M. Jean-Steve Meia, responsable de la formation secondaire, se tient à votre disposition au 032 886 99 29 ou par courriel jean-steve.meia@hep-bejune.ch

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura SA

Service organisateur/Entité organisatrice: Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de fournitures

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Strate J/Mobilier

Lot N° 1

Brève description: Tables standards

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier

3. Décision d'adjudication

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: KINNARPS Suisse SA, Route des Jeunes 105, 1227 Carouge GE, Suisse

Prix: Fr. 113'452.94 sans TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du : 16.12.2015

Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura Numéro de la publication 894635

4.2 Date de l'adjudication

Date : 31.03.2016

4.5 Indication des voies de recours

La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura SA

Service organisateur/Entité organisatrice: Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17,

E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch

- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Strate J/Mobilier
Lot n° 2
Brève description: Tables spécifiques
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.2 Adjudicataire**
Liste des adjudicataires
Nom: Meubles Villat S.A., Place Centrale, 2925 Buix, Suisse
Prix: Fr. 80'148.00 sans TVA
- 4. Autres informations**
- 4.1 Appel d'offres**
Publication du: 16.12.2015
Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 894635
- 4.2 Date de l'adjudication**
Date: 22.04.2016
- 4.5 Indication des voies de recours**
La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Adjudication

- 1. Pouvoir adjudicateur**
- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Strate J/Mobilier

Lot n° 3

Brève description: Chaises et tabourets

- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.2 Adjudicataire**
Liste des adjudicataires
Nom: ORMA Riviera SA, Rue du Lac 22B, 1020 Renens VD, Suisse
Prix: Fr. 107'578.89 sans TVA
- 4. Autres informations**
- 4.1 Appel d'offres**
Publication du: 16.12.2015
Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 894635
- 4.2 Date de l'adjudication**
Date: 31.03.2016
- 4.5 Indication des voies de recours**
La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Adjudication

- 1. Pouvoir adjudicateur**
- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Strate J/Mobilier
Lot n° 5
Brève description: Rangements et corps de bureau
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.2 Adjudicataire**
Liste des adjudicataires
Nom: KINNARPS Suisse SA, Route des Jeunes 105, 1227 Carouge GE, Suisse
Prix: Fr. 75'410.84 sans TVA

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres****Publication du:** 16.12.2015**Organe de publication:** Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 894635**4.2 Date de l'adjudication****Date:** 31.03.2016**4.5 Indication des voies de recours**

La décision d'adjudication a d'ores et déjà été adressée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** SI Campus HE-Jura SA**Service organisateur/Entité organisatrice:** Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de fournitures

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Strate J/Mobilier

Lot n° 6**Brève description:** Porte-habits**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics****CPV:** 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier**3. Décision d'adjudication****3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires****Nom:** Lista Office Fribourg SA, succursale de Neuchâtel, Rouges Terres 61, 2068 Hauterive NE, Suisse**Prix:** Fr. 3'063.75 sans TVA**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 16.12.2015**Organe de publication:** Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 894635**4.2 Date de l'adjudication****Date:** 31.03.2016**4.5 Indication des voies de recours**

La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** SI Campus HE-Jura SA**Service organisateur/Entité organisatrice:** Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15,, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de fournitures

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Strate J/Mobilier

Lot n° 7**Brève description:** Poubelles**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics****CPV:** 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier**3. Décision d'adjudication****3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires****Nom:** Meubles Villat S.A., Place Centrale, 2925 Buix, Suisse**Prix:** Fr. 13'734.26 sans TVA**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 16.12.2015**Organe de publication:** Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 894635**4.2 Date de l'adjudication****Date:** 31.03.2016**4.5 Indication des voies de recours**

La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** SI Campus HE-Jura SA**Service organisateur/Entité organisatrice:** Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de services
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Gestion et exploitation du bâtiment Strate J
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 50700000 - Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments,
70130000 - Services de location de biens immobiliers propres,
70332000 - Services d'immobilier non résidentiel,
79994000 - Services de gestion des contrats,
79993000 - Services de gestion d'immeubles et d'installations,
90911000 - Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres,
90919200 - Services de nettoyage de bureaux,
90919300 - Services de nettoyage des écoles,
98341130 - Services de conciergerie
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.2 Adjudicataire**
- Liste des adjudicataires**
Nom: ENGIE Services AG, Thurgauerstrasse 56, 8050 Zürich, Suisse
Prix: Fr. 2'561'087.00 sans TVA
Remarque: L'adjudication a été faite au nom de COFELY SA, ancienne raison sociale d'ENGIE Services AG
- 4. Autres informations**
- 4.1 Appel d'offres**
Publication du: 03.02.2016
Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura
Numéro de la publication 900133
- 4.2 Date de l'adjudication**
Date: 22.04.2016
- 4.5 Indication des voies de recours**
La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Interruption

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de fournitures

- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Strate J/Mobilier
Lot n° 4
- 2.2 Description détaillée des tâches**
Fourniture du mobilier suivant:
Lot 1: tables standards
Lot 2: tables spécifiques
Lot 3: chaises et tabourets
Lot 4: canapés, fauteuils, lounge
Lot 5: rangements, corps de bureau
Lot 6: porte-habits
Lot 7: poubelles
Lot 8: tableaux
- 2.3 Référence / numéro de projet**
Strate J/Mobilier
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier
- 2.5 Informations pour la publication de l'avis de marché**
Publication du: 16.12.2015
Organe de publication: Journal officiel - République et canton du Jura
Numéro de la publication 894635
- 3 Raisons**
Modifications essentielles du projet
- 4 Remarques**
La présente publication de l'interruption de la procédure ne concerne que le lot 4: Fauteuils, canapés
- 5 Indication des voies de recours**
La décision d'interruption de la procédure a d'ores été communiquée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu

Interruption

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Ivéo Conseils Sàrl, à l'attention de Denis Cassayre, Bâtiment CEI 1, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse, Téléphone: +41 78 882 45 17, E-mail: denis.cassayre@iveoconseils.ch
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**
Strate J/Mobilier

Lot n° 8**Brève description :****2.2 Description détaillée des tâches**

Fourniture du mobilier suivant:

Lot 1: tables standards

Lot 2: tables spécifiques

Lot 3: chaises et tabourets

Lot 4: canapés, fauteuils, lounge

Lot 5: rangements, corps de bureau

Lot 6: porte-habits

Lot 7: poubelles

Lot 8: tableaux

2.3 Référence / numéro de projet

Strate J/Mobilier

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 39000000 - Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage, 39100000 - Mobilier

2.5 Informations pour la publication de l'avis de marché**Publication du:** 16.12.2015**Organe de publication:** Journal officiel - République et canton du Jura

Numéro de la publication 894635

3 Raisons

Les conditions cadres techniques ou économiques ont été modifiées, Modifications essentielles du projet

4 Remarques

La décision d'interruption faisant l'objet de la présente publication ne concerne que le lot 8: Tableaux blancs, écrans de projection et écrans d'information.

5 Indication des voies de recours

La décision d'interruption de la procédure a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

Renseignements : M. Wesley Mercerat, tél. 032 482 60 90

Les signalisations de chantier et d'information réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Tavannes, le 6 juin 2016

Inspection des routes pour le Jura bernois

Divers

Inspection des routes pour le Jura bernois

Restrictions de la circulation**Route cantonale N° 1362 : Crémines - Seehof - front. BE/JU****Commune : Seehof**

En vertu de l'article 72, 1^{er} et 2^e alinéa de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008, des restrictions de la circulation auront lieu sur la route mentionnée, comme précisé ci-après :

Tronçon : Seehof, au lieu dit « Schmittli », soit depuis la frontière cantonale jusqu'à la croisée pour se rendre à Seehof.

Durée : Du lundi 13 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016, pendant les heures normales de travail, soit du lundi au vendredi de 7.00 h à 17.00 h

Exceptions : Sur demande**Motifs :** Renforcement du bord aval de la chaussée

Particularités: Vu l'étroitesse de la chaussée, il n'est pas possible d'exécuter ces travaux sous route ouverte. En dehors des heures de fermeture, la circulation sera régulée par des feux lumineux.